



Volet B

# Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Ré

Mc  
t

\*09111449\*

Déposé au Greffe du  
Tribunal de Commerce  
de NEUFCHATEAU,  
le 28 JUIN 2009  
jour de sa formation.  
Le Greffier du Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/08/2009 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0438605492

**Dénomination**(en entier) : **S.A. ARNOULD-LOCATION**

Forme juridique : Société anonyme

Siège : 6800 Libramont-Chevigny, avenue de Bouillon, 11

**Objet de l'acte : Modification des statuts**

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire dressé par Maître Bernard CHAMPION, Notaire à Bertrix, le 26 juin 2009, enregistré à Paliseul, le 02 juillet 2009, volume 286, folio 36, case 1, cinq rôles sans renvoi, reçu : 25,00 EUR, signé l'inspecteur principal ai S.GEJS, il résulte que l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme "S.A. ARNOULD-LOCATION", a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes :

1) Augmentation de capital : l'assemblée générale a décidé, à l'unanimité, d'augmenter le capital à concurrence de cent cinquante mille huit cent quarante-deux euros et cinquante-neuf cents (150.842,59 EUR) pour le porter de nonante-neuf mille cent cinquante-sept euros et quarante et un cents (99.157,41 EUR) à deux cent cinquante mille euros (250.000,00 EUR), sans apports nouveaux et sans création d'action nouvelle, par incorporation au capital d'une somme de cent cinquante mille huit cent quarante-deux euros et cinquante-neuf cents (150.842,59 EUR) à prélever sur les réserves disponibles de la société telle qu'elles figurent aux comptes annuels clôturés le trente et un décembre deux mil huit.

2) Constatation de la réalisation effective de l'augmentation du capital : les membres de l'assemblée ont requis le notaire soussigné de constater que l'augmentation du capital est intégralement souscrite que le capital est ainsi effectivement porté à deux cent cinquante mille euros (250.000,00 EUR) et représenté par quatre mille (4.000) actions.

3) Modification des statuts : l'assemblée générale a décidé, à l'unanimité, de modifier les articles 1, 5, 6, 16, 17, 24, 26 et 31 des statuts pour les mettre en conformité avec le Code des sociétés.

4) Modification de l'article 9 des statuts relatif à la nature des titres : l'assemblée a décidé, à l'unanimité de modifier l'article 9 des statuts relatif à la nature des titres en adoptant le texte suivant :

« Les actions sont nominatives ou dématérialisées.

Les actions nominatives sont inscrites dans un registre des actions nominatives tenu au siège social et dont tout actionnaire peut prendre connaissance.

Les actions dématérialisées sont représentées par une inscription en compte au nom de son propriétaire ou de son détenteur auprès d'un teneur de comptes agréé ou d'un organisme de liquidation.

En cas de démembrement du droit de propriété d'une action en nue-propriété et usufruit, l'usufruitier et le nu-propriétaire sont inscrits séparément dans le registre des actions nominatives.

Tout acquéreur de titres non libérés, doit être, au préalable, agréé par le conseil d'administration, sans que celui-ci ait à donner les motifs d'un éventuel refus. Toute cession à des tiers, avant la libération complète sans l'autorisation du conseil d'administration, est nulle à l'égard de la société vis-à-vis de laquelle le cédant reste responsable de la totalité de ses engagements. »

5) Renouvellement des mandats des administrateurs : l'assemblée générale a décidé, à l'unanimité, de renouveler les mandats des administrateurs pour une nouvelle période de six ans à dater du 26 juin 2009, comme suit :

\* Monsieur Omer ARNOULD, domicilié à 6800 Libramont (Libramont-Chevigny), avenue de Bouillon, 11, administrateur,

\* Madame Paulette NELISSE, domiciliée à 6800 Libramont (Libramont-Chevigny), avenue de Bouillon, 11, administrateur,

\* Monsieur Stéphane ARNOULD, domicilié à 6880 Bertrix, rue des Prés la Mercire, 4, administrateur,

\* Madame Carine ARNOULD, domiciliée à 6800 Libramont (Libramont-Chevigny), rue du Printemps, 8, administrateur.

Leurs mandats expireront de plein droit lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en deux mil quinze.

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Et ensuite, les membres du conseil d'administration se sont réunis pour procéder à la désignation suivante :

A été désigné en qualité de président du conseil d'administration : Monsieur Omer ARNOULD, susnommé.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

**Au verso** : Nom et signature

## Volet B - Suite

Par ailleurs, le conseil d'administration a confirmé Monsieur Omer ARNOULD dans ses fonctions d'administrateur-délégué.

6) Ratification des décisions des administrateurs prises durant la période où leur mandat était expiré : l'assemblée générale a décidé de ratifier et entériner toutes les décisions prises par les administrateurs pendant la période où leur mandat était expiré.

7) Pouvoirs : l'assemblée a conféré tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour l'exécution des résolutions prises sur les objets qui précèdent.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

-s- Notaire Bernard CHAMPION

Sont déposées en même temps : l'expédition de l'acte et la coordination des statuts.